

SPECIALITÉ THÉÂTRE
Rentrée 2026 - 2027

Les dates importantes de la rentrée

Pour tout élève, ancien ou nouveau, en cursus ou hors-cursus (initiation et amateurs), **il est obligatoire d'assister à 1 réunion d'information sur les trois proposées :**

Jeudi 3 septembre, 18h15, salle B2.01
Vendredi 4 septembre, 18h15, salle B2.01
Jeudi 10 septembre, 18h15, salle B2.01

Tout nouvel élève qui veut entrer dans **le cursus** quel que soit le niveau qu'il veut intégrer doit :
- **être né en 2011** ou après (avoir 15 ans dans l'année scolaire 2026-2027) ; dérogation pour élèves de CHAAD – collège de Brou (s'ils ont un an d'avance)

STAGES D'INTEGRATION

- participer au stage d'intégration **les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026**. *Ce stage est obligatoire pour les anciens élèves qui souhaitent rester en cycle I. Les horaires seront indiqués dans le document de rentrée que vous recevrez par courriel fin août-début septembre.

*Passages en cycle supérieur : sous réserve des délibérations du conseil du vendredi 26 juin 2026

Début des cours :

- Initiation : mercredi 23 septembre à 13h
- cycle I : mercredi 23 septembre à 15h15
- cycle II : jeudi 24 septembre à 17h10
- cycle III : mercredi 23 septembre à 18h30

*Passages en cycle supérieur : sous réserve des délibérations du conseil du vendredi 26 juin 2026

* *
*

Rythme, calendrier, période de travail

Le temps de cours est globalisé au cours de la saison ; des cours réguliers alternent avec **des stages et des temps de résidences obligatoires** (temps privilégiés de création au cours de week-end et/ou de certaines vacances scolaires). L'année est ponctuée par des présentations publiques. **Il faut être attentif au planning qui sera distribué lors de la réunion de rentrée.** Les grandes lignes sont données ici et seront détaillées, affinées à la rentrée.

- **Initiation** : cours régulier le mercredi de 13h à 15h ; pas de stage ; **se rendre disponible du 6 au 9 mai (Ascension). Représentations les 9 et 10 juin 2027** (se rendre disponible à partir du 7 juin)

SPECIALITÉ THÉÂTRE
Rentrée 2026 - 2027

- **Cycle I** : cours régulier le mercredi de 15h15 à 18h15

Stages : 1^{ère} semaine des vacances d'hiver du 15 au 19 février (à *Artphonème*), **2 représentations le vendredi 26 février 2027**

1^{ère} semaine des vacances de printemps du 19 au 23 avril. **Représentations les 2 et 3 juin 2027** (se rendre disponible à partir du 31 mai)

- **Cycle II** : cours régulier le jeudi de 17h10 à 20h40 – Chœur d'acteurs (optionnel) le mercredi 17h30 à 18h30.

Stages : 2^{ème} semaine des vacances d'hiver du 22 au 26 février (à *Artphonème*), **2 représentations le vendredi 26 février 2027**

2^{ème} semaine des vacances de printemps du 19 au 23 avril. **Représentations les 2 et 3 juin 2027** (se rendre disponible à partir du 31 mai)

- **Cycle III** : cours régulier le mercredi de 18h30 à 20h30 et vendredi de 18h15 à 20h15 + Chœur d'acteurs (obligatoire) mercredi 17h30 à 18h30. Stages :

1- **1^{ère} semaine des vacances d'automne** du 19 au 23 octobre 2026

2- **Stage création, 1^{ère} partie** avec intervenant.e extérieur : 1^{ère} semaine des vacances d'hiver du 15 et 19 février 2027

3- **Stage création, 2^{ème} partie** avec intervenant.e extérieur : 1^{ère} semaine des vacances de printemps du 12 au 16 avril + du 22 au 26 juin. 2 représentations de la création, *Scène N@tion@le*, devant jury pour évaluation.

- **Parcours accompagné amateur** : rythme mensuel sur calendrier. Chœur d'acteurs (optionnel) le mercredi 17h30 à 18h30.

Se rendre disponible du 6 au 9 mai (Ascension). Représentations les 9 et 10 juin 2027 (se rendre disponible à partir du 7 juin)

* *
*

Prérequis / conditions d'accès

Parcours accompagné amateur : avoir 16 ans révolus ou bien avoir suivi le cycle I (dans ce cas 15 ans est accepté). **Participation obligatoire au stage d'intégration le dimanche 20 septembre 2026**

Cours Initiation : être né en 2013 ou après (groupe 13 – 15 ans)

Participation obligatoire au stage d'intégration le dimanche 20 septembre 2026

Cycle I : être né en 2011 ou après (avoir 15 ans dans l'année scolaire 2026 – 2027) ; dérogation pour élèves de CHAAD – collège de Brou (s'ils ont un an d'avance). **Participation obligatoire au stage d'intégration les samedi 19 et dimanche 20 septembre.**

Les nouveaux élèves susceptibles de faire valoir une expérience théâtrale peuvent intégrer les cycles II et III en fonction de leur parcours théâtral antérieur, de leur maturité, de leur motivation et de leur éventuel projet professionnel. C'est au cours du stage d'intégration qui tient lieu dans ce cas d'audition d'entrée (19 et 20 septembre) et après un entretien avec l'équipe que l'affectation de l'élève est décidée.